

CAMARI - Formation spécifique de renouvellement - Options Appareil contenant une source radioactive et Générateur de rayons X

Code référence : 856



OBJECTIFS

Se préparer aux épreuves de l'examen de renouvellement du Camari conformément à l'arrêté du 21/12/2007 :

- remettre à niveau ses connaissances, notamment sur les objectifs, les principes de radioprotection, les principales dispositions réglementaires applicables et les règles de sécurité,
- mettre en œuvre les appareils dans les meilleures conditions de sécurité,
- construire efficacement le rapport d'activité à présenter à l'IRSN.

PUBLIC

Toute personne titulaire d'un Camari en fin de validité et devant procéder au renouvellement de son certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle dont la liste est précisée dans la décision ASN 2007–DC–0074 du 29/11/2007.

Nota : les personnes ayant suivi les modules théorique et pratique de la formation initiale depuis moins de 2 ans peuvent s'inscrire à l'examen de renouvellement.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un certificat Camari pour les options choisies.

CERTIFICATION

Une attestation de réussite à la formation est délivrée aux participants ayant satisfait au contrôle de connaissances organisé en fin de

session.

Un carnet de suivi des compétences, délivré sur demande, permettra au candidat de se préparer à l'épreuve orale et d'élaborer le rapport d'activité à remettre à l'IRSN lors de cette épreuve.

Cette formation correspond à une certification recensée à l'Inventaire de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle). Elle est éligible au CPF (Compte personnel de formation) sur la liste CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) d'une ou plusieurs branches professionnelles et/ou sur la liste interprofessionnelle de la CPNAA (Commission paritaire nationale d'application de l'accord).

CONTENU

Un test d'entrée permettra d'adapter au mieux la formation.

Remise à niveau des candidats portant sur le programme dispensé lors de la formation initiale :

- actualisation des connaissances techniques et réglementaires,
- élaboration pratique des zones d'opération sur chantier école,
- rappels sur le suivi dosimétrique du personnel et sur l'utilisation des appareils de détection et des moyens de protection adaptés,
- évaluation pratique permettant de préparer le candidat au contrôle de connaissances organisé par l'IRSN.

MÉTHODE

Test d'entrée. Exposés et échanges. Exercices d'application. Travaux dirigés et travaux pratiques. Travaux pratiques en chantier école.

Épreuve orale de préparation à l'examen.

Évaluation formelle des acquis.

Groupe limité à 12 participants.

Réglementation : les personnes faisant l'objet d'un suivi dosimétrique doivent obligatoirement apporter leur dosimètre passif pour la durée de la session.

La formation inclut des travaux pratiques mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants ; se conformer aux recommandations mentionnées dans les conditions de vente.

PRIX PUBLIC - 2018

1100 €

DURÉE - 2018

5 jours (35 heures)

LIEU ET DATE - 2018

Cherbourg-Octeville

- 26 février - 2 mars 2018
- 1-5 octobre 2018

COORDINATION - 2018

Responsable(s) pédagogique(s) :

Cherbourg-Octeville

M. Philippe ROINE

philippe.roine@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 88

CONTACT - 2018

Organisatrice(s) formation :

Cherbourg-Octeville

Mme Nadine PATRIX

nadine.patrx@cea.fr

Tél. +33 2 33 01 89 89